

# Services professionnels

## Cyberrisques et solutions

Les cabinets d'avocats, les firmes de comptables et les autres sociétés de conseil spécialisées sont des cibles pour les cybercriminels qui cherchent à tirer des gains financiers par le vol d'information confidentielle ou d'argent. Les risques cybernétiques sont très réels pour les organisations qui dépendent des technologies de l'information, de la connectivité et de processus automatisés. Dans un environnement juridique et réglementaire de plus en plus punitif, où les exigences contractuelles concernant l'assurance cyberresponsabilité sont plus fréquentes, les entreprises prévoyantes prennent des mesures proactives pour étudier et transférer le cyberrisque.

De nombreux facteurs contribuent au profil de cyberrisque d'une organisation, y compris les actions des employés, les erreurs des systèmes et des programmes, les mesures de sécurité, le secteur, la nature et la quantité des données recueillies, l'importance politique ou stratégique et la dépendance à l'égard des technologies.

### Facteurs de cyberrisque pour les organisations du secteur des services professionnels

- Renseignements permettant d'identifier une personne ou information confidentielle d'entreprise sous leur garde
- Grande dépendance à l'égard des processus électroniques et des réseaux informatiques
- Atteinte à la réputation
- Surveillance réglementaire entraînant des amendes et des pénalités
- Pertes d'exploitation ou arrêt de l'exploitation
- Dépendance à l'égard de fournisseurs, d'entrepreneurs indépendants ou d'autres fournisseurs de services
- Innovations technologiques internes
- Règlements sur la protection des renseignements personnels

### Cyberincidents potentiels pour les organisations du secteur des services professionnels

- Vol et communication potentielle de renseignements permettant d'identifier une personne ou d'information confidentielle d'entreprise sous leur garde
- Accès internes
- Maliciel empêchant l'accès aux systèmes et causant des pertes d'exploitation
- Cyberincident touchant un fournisseur externe de services essentiels
- Piratage psychologique
- Actes intentionnels commis par des employés malhonnêtes
- Perturbation du réseau
- Attaques de rançongiciels

---

Nous sommes là  
pour produire  
des résultats

[cyber.deal.desk@aon.ca](mailto:cyber.deal.desk@aon.ca)  
[aon.com/canada/fr](http://aon.com/canada/fr)

# Étendue de la cybercouverture traditionnelle offerte dans le marché de l'assurance

## Éléments de la couverture des dommages subis par des tiers

- **Sécurité et protection des renseignements personnels** : Frais de défense et dommages subis par des tiers découlant d'une défaillance de la sécurité informatique, y compris la responsabilité liée au vol ou à la communication non autorisée d'information confidentielle, à l'accès non autorisé, à une attaque par déni de service ou à la transmission d'un virus informatique.
- **Défense liée à des procédures réglementaires et amendes** : Frais de défense liés à des procédures intentées par un organisme gouvernemental relativement à une incapacité de protéger des renseignements privés ou à une défaillance de la sécurité du réseau.
- **Responsabilité relative aux médias** : Frais de défense et dommages subis par des tiers liés à des préjudices attribuables au contenu, comme la diffamation écrite ou orale, la calomnie, les atteintes au droit d'auteur, les infractions aux marques déposées ou les violations du droit à la vie privée.
- **Amendes et évaluations relatives à l'industrie des cartes de paiement** : Frais de défense liés à des enquêtes menées par l'industrie des cartes de paiement relativement à une incapacité de protéger des renseignements privés ou à une défaillance de la sécurité du réseau.

## Éléments de la couverture des dommages subis par l'assuré

- **Coûts de l'intervention liée à une atteinte à la sécurité** : Frais liés à la notification de l'atteinte, y compris le recrutement de cabinets d'avocats externes et de consultants en relations publiques, à l'expertise judiciaire, à la surveillance ou à la protection du crédit, à une ligne téléphonique ou à un centre d'appels pour la notification et aux ressources en matière de vol d'identité.
- **Interruption des activités réseau** : Perte de revenu et dépenses supplémentaires attribuables à une défaillance de la sécurité du réseau.
- **Pertes d'exploitation d'entreprises dépendantes** : Remboursement à l'assuré de la perte de revenu net réelle et des dépenses supplémentaires engagées lorsque le système informatique du fournisseur de service de l'assuré a été interrompu ou suspendu en raison d'une défaillance de la sécurité du réseau.
- **Pertes d'exploitation dues à une défaillance de système** : Couverture des pertes d'exploitation dues à une défaillance de système non intentionnelle ou imprévue qui n'a pas été causée par une défaillance de la sécurité du réseau.
- **Restauration des données** : Coûts liés à la restauration ou à la recréation des données ou des logiciels consécutives à une défaillance de la sécurité du réseau.
- **Cyberextorsion** : Remboursement à l'assuré des dépenses engagées pour enquêter sur une menace et des paiements effectués par suite d'une extorsion pour prévenir ou résoudre la menace.

## Aon a réussi à négocier les importantes améliorations de la couverture suivantes (sous réserve de l'acceptation du risque individuel par le marché)

- Montants de garantie complets pour l'intervention liée à l'incident et les coûts liés à la notification de l'atteinte
- Définition élargie de système informatique
- Couverture du cyberterrorisme
- Suppression de l'exclusion des appareils non chiffrés
- Aucune exclusion pour défaut d'appliquer les correctifs
- Combinaison avec une assurance responsabilité civile professionnelle
- Couverture de l'expertise judiciaire interne et d'autres services internes

# Notre approche

## Adoption d'une stratégie de cyberassurance fondée sur le risque

Les capacités d'Aon en matière de cybersécurité peuvent aider les organisations à adopter une approche fondée sur le risque par les moyens suivants :

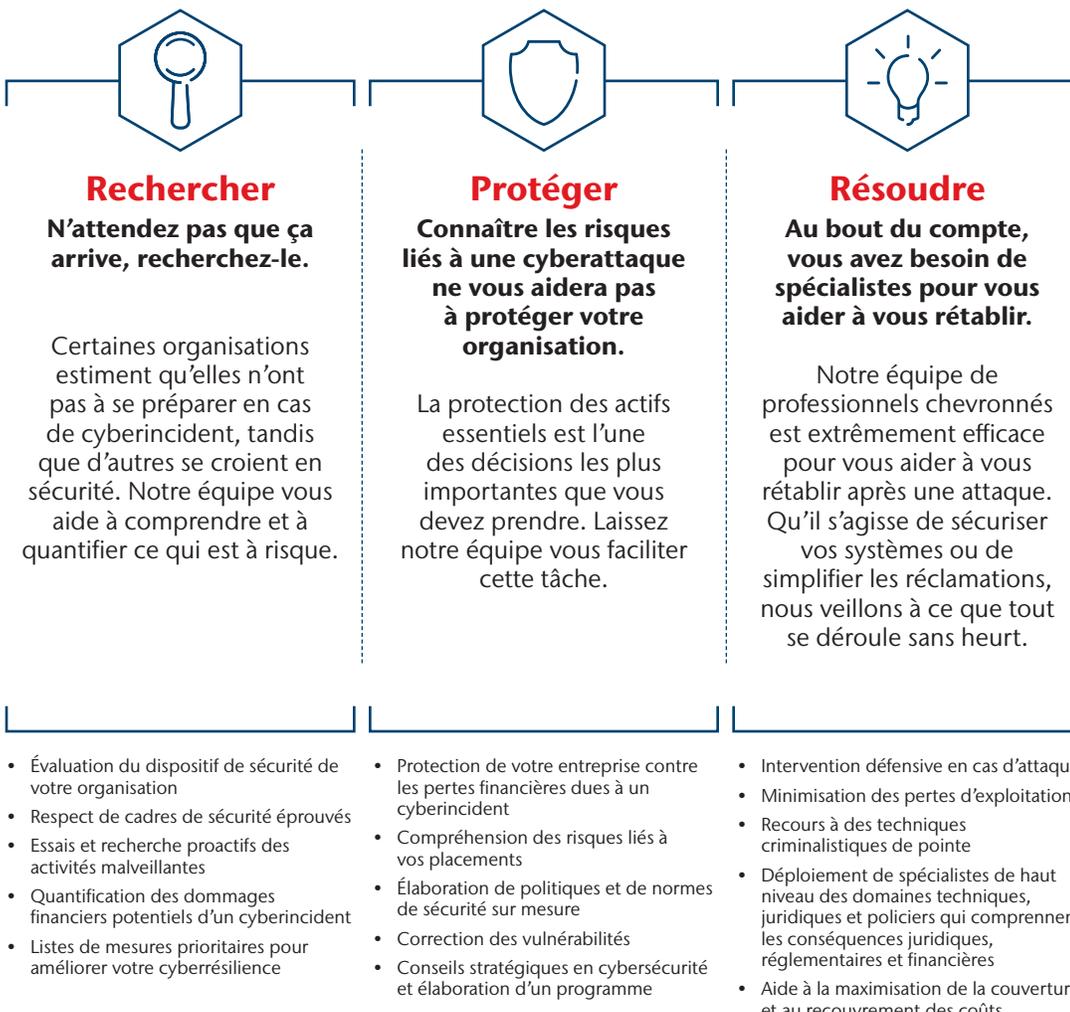
- **Évaluation des risques cybernétiques** : Une approche à l'échelle de l'entreprise des risques cybernétiques qui procure une vue détaillée du profil technologique unique d'une organisation et des menaces auxquelles elle peut être exposée, dans le but de faciliter la quantification des risques et l'assurabilité.
- **Analyse des répercussions cybernétiques** : Un cadre d'analyse fondé sur des données qui aide les organisations à optimiser leur stratégie de résilience en atténuant et en transférant les risques. Les stratégies de financement des risques actuelles peuvent aussi être améliorées par la modélisation des scénarios de sinistres informatiques et la soumission des plafonds actuels à des simulations de crise.

## Innovation en cybersécurité

- Nos polices élargissent l'étendue de la cybercouverture au cas par cas pour inclure les dommages matériels résultant d'une défaillance de la sécurité du réseau, la couverture des pertes d'exploitation et des dépenses supplémentaires consécutives à des défaillances des systèmes, la carence des fournisseurs de réseau (fournisseurs de TI et chaîne d'approvisionnement) et la couverture du cyberterrorisme.

## Notre cadre de cyberrésilience

Aon et Stroz Friedberg offrent une gamme complète de services pour vous aider à traiter le cyberrisque comme un risque d'entreprise et à atteindre la cyberrésilience.



# L'expérience d'un client



Un cabinet d'avocats voulait souscrire une police de cyberassurance, mais ne comprenait pas bien les points suivants :

- La cybercouverture qu'il avait déjà en vertu de ses polices d'assurance existantes
- La cybercouverture disponible
- En quoi une police de cyberassurance pourrait l'aider en cas de cyberincident



En recourant à l'expérience d'Aon en cyberrisque et en cyberassurance, nos experts ont évalué et quantifié les cyberrisques, ce qui comportait les étapes suivantes :

1. **Analyse des lacunes** : Dans une première étape, nous avons examiné les polices d'assurance existantes du cabinet et produit un guide expliquant les cyberrisques qui étaient couverts par son assurance en place et ceux qui ne l'étaient pas.
2. **Compréhension des cyberrisques** : Nous avons fourni un aperçu des cyberrisques et de la couverture offerte en vertu d'une police de cyberassurance, ainsi qu'un scénario de réclamations détaillé décrivant comment une police de cyberassurance couvrirait les divers sinistres et les coûts liés à un cyberincident.
3. **Placement de l'assurance** : Nous avons obtenu les renseignements de souscription du client, puis les modalités de la cyberassurance auprès de plusieurs assureurs, et produit une analyse complète comportant une comparaison détaillée des libellés.
4. **Compréhension des attentes** : Nous avons organisé une rencontre entre l'assuré et l'assureur principal retenu avant la prise d'effet, afin de comprendre ce qu'une police de cyberassurance couvrirait en cas de réclamation, notamment en ce qui concerne la gestion de crise.



Après l'évaluation et la quantification des cyberrisques, le cabinet d'avocats a été en mesure de prendre des décisions éclairées.

**Assurance** : Nous avons procuré à notre client une protection étendue à des taux de prime concurrentiels, ainsi qu'un contrat d'assurance dont le libellé adapté tient compte de ce que le cyberrisque représente pour ce cabinet d'avocats.

**Gestion des cyberrisques** : Après avoir souscrit cette assurance, le cabinet d'avocats a profité de nos services et de notre expertise en gestion des cyberrisques, et a approfondi sa relation avec l'assureur.